

Délibération du conseil municipal

Du 24 mai 2012

n° 11

page 1/1

Rapporteur : Madame Anne Florence BOURAT

OBJET : Tarifs de l'accueil périscolaire - Année 2012/2013

Mesdames, Messieurs,

Des accueils périscolaires sont organisés au sein des écoles maternelles et élémentaires de Châtellerault, pour pallier les besoins des familles en dehors du temps scolaire.

* * * * *

VU la délibération n°15 du conseil municipal du 19 mai 2011 relatif aux tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2011/2012,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des accueils périscolaires afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie (indice des prix à la consommation – février 2012 = 2,3 %),

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'augmenter, pour l'année scolaire 2012/2013, les tarifs des accueils périscolaires de la manière suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	Année scolaire 2011/2012	Année scolaire 2012/2013
QF > 380,22 €	1,83 € (la séance)	1,87 € (la séance)
QF < ou = 380,22 €	1,27 € (la séance)	1,30 € (la séance)

et d'augmenter les bornes du quotient familial dans les mêmes proportions.

- de valider le calcul du quotient familial joint en annexe

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération,

- d'imputer cette recette sur la ligne budgétaire 255.12/7067/5230.

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 6

Mme Vacheron, Monaury, Cibert (1 pouvoir Mme Aumon), M. Gratteau (1 pouvoir Mme Barrault)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3951

Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM